

## Musiques spécialisées - Le Centre de musique canadienne touché au flanc

[Guillaume Bourgault-Côté](#)

Édition [du mercredi 28 octobre 2009](#)

*Le volet distribution de l'organisme est menacé de disparition*

Les enregistrements de Radio-Canada et d'une foule de petites maisons de disques ne seront bientôt plus distribués par le Centre de musique canadienne. L'organisme a perdu sa subvention de 150 000 \$ qui lui permettait d'offrir ce service.

Ottawa -- Mauvaise nouvelle pour le vénérable Centre de musique canadienne (CMC): tout indique que le volet distribution de l'organisme devra être sacrifié au mois d'avril, victime collatérale des coupes imposées par Ottawa aux musiques spécialisées.

Selon les informations recueillies par Le Devoir, le CMC cessera d'offrir son service de distribution à compter du 1er avril. Ce service existait depuis 1981, alors que l'organisme a été fondé il y a tout juste 50 ans (novembre 1959).

Plus de 200 petites et moyennes maisons de disques font actuellement affaire avec le CMC, et quelque 1300 disques de compositeurs canadiens circulent dans son réseau. En regroupant les catalogues, le CMC permettait à ces petits joueurs d'avoir accès à de plus vastes réseaux de distribution, comme celui de Naxos ou d'IODA, spécialisés dans la vente de musique en ligne. Entre autres avantages: les prix négociés étaient meilleurs pour les labels.

Autrement, la mission officielle du CMC -- un organisme à but non lucratif -- est «de promouvoir les oeuvres des compositeurs canadiens au pays et dans le monde». Sa musicothèque compte plus de 18 000 partitions, en accès libre pour tout musicien désireux de se frotter à ces oeuvres. Le centre compte aussi un fleuron: tous les enregistrements de concerts produits ou coproduits par Radio-Canada et la CBC au fil des ans.

Depuis huit ans, le CMC recevait chaque année une subvention de 150 000 \$ du Conseil des arts du Canada, prise à même l'enveloppe globale de 1,35 million que le Conseil recevait du Fonds de la musique du Canada (FMC). Or, Ottawa a récemment décidé de confier à Factor-Musicaction le soin de gérer la totalité de l'enveloppe du FMC.

Les sommes administrées par le Conseil des arts pour soutenir les musiques spécialisées (distribution et création) ont plutôt été réacheminées pour développer les marchés numériques et les marchés internationaux.

Selon la directrice Elizabeth Bihl, la disparition du service de distribution du CMC est ainsi «certaine, à moins d'un revirement de situation». Et cette conséquence des suppressions de l'été ne semble pas avoir été remarquée par quiconque, dit-elle en entretien. «Personne ne sait rien. Quand on demande à Factor ce qui se passe avec nous, ils ne sont pas au courant. Et personne ne nous a jamais consultés ou annoncé quoi que ce soit.»

«Nous devons arrêter nos activités de distribution en avril», confirme Mme Bihl. Ceci aura nécessairement une conséquence pour les artistes représentés, ajoute Mireille Gagné, responsable de la branche Québec du CMC. «On ne parle pas de pertes d'emplois, mais de pertes de revenu pour des artistes qui n'en ont déjà pas beaucoup», dit-elle.